

Affiliation du SNSH à la CFE-CGC "Services Publics" ... OFFICIALISEE

Le 9 février se tenait à Paris le **Bureau Fédéral** et le **Comité Directeur de la Fédération CFE-CGC des Services Publics**, présidé par **Nathalie MAKARSKI**, en présence de **Marie-Christine CARATY** (Secrétaire de Séance - DGFIP) et **Stéphanie LA ROSA** (Trésorière CFE-CGC SP).

Durant cette réunion, le président du SNSH, **Emmanuel FLORENTIN**, a fait une présentation de notre syndicat professionnel devant les **représentants des autres syndicats affiliés à la fédération des Services Publics**.

A l'issue de cette présentation s'en est suivi un **vote** du Comité Directeur qui a **entériné, à l'unanimité, l'adhésion du SNSH à la CFE-CGC**.

A l'issue de la présentation des échanges spontanés et

Ouverture d'une nouvelle section SNSH



Après Dijon, Rennes et Marseille, c'est au tour du CHU de la Martinique d'accueillir une nouvelle section pour représenter la CFE-CGC avec le SNSH.

Il n'aura fallu que quelques jours de réflexion à nos collègues du **CHU de La Martinique**, fraîchement affiliés au SNSH pour décider de l'ouverture d'une section du SNSH au sein de cet établissement.

C'est le **Dr Fabienne DANTIN** qui animera cette section avec d'autres collègues Docteurs en Sciences.

Section SNSH du CHU de la Martinique

Plateau de Biologie niveau -3

HPZQ 2

Site Pierre Zobda Quitmann 2

(Nouveau Plateau Technique)

Salle des Ingénieurs 07 - E3184

97200 Fort de France

chu-martinique@snsh.info

f.dantin@snsh.info



fructueux se sont engagés autour de la situation des contractuels de la Fonction Publique Hospitalière et général et celle des docteurs en sciences en particulier.

D'intéressantes **synergies** devraient voir le jour, notamment avec le **Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique (SNIRS)** et avec son président, le **Dr Sylvain PICAUD**.

Retrouvez sur **Youtube**

<https://www.youtube.com/watch?v=UvB2Acj7vOA>

sur ce lien un résumé vidéo de la présentation faite devant le Comité Directeur.

Le MESR y rappelle que « *En France, on dénombre 200.000 titulaires d'un doctorat parmi les 25-64 ans. (...) Les docteurs travaillent en majorité dans l'enseignement et la recherche où les débuts de carrières sont particulièrement difficiles. Une fois insérés sur le marché du travail, les docteurs connaissent les situations d'emplois les plus favorables aux côtés des diplômés de master et de ceux issus d'écoles d'ingénieurs et de commerce.*

La situation des docteurs face à l'emploi varie selon la discipline et le type d'employeur. Cependant, à caractéristiques égales, les probabilités d'accès aux emplois supérieurs et très supérieurs sont plus élevées parmi les docteurs que parmi les diplômés de niveau bac + 5. Elles dépendent aussi du genre et de l'origine sociale : les hommes et les enfants de cadres ont les

MESR : Tout va bien, Docteur !

RAPPORT DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le **Ministère de l'Enseignement Supérieur & Recherche** vient de publier une note d'Information datée du 17 février sur « [La situation des docteurs sur le marché du travail – Note d'information n°3 – Février 2017](#) » .

Visiblement le **MESR** méconnaît, ou feint de ne pas connaître (cf divers articles sur notre blog), la situation de nos collègues **Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière**. Comment ignorer ces collègues recrutés en tant que **Techniciens Supérieurs** ou dans les indices les plus faibles des grades d'Ingénieur Hospitalier ?



AG 2017 - Section SNSH du CHU de Rennes

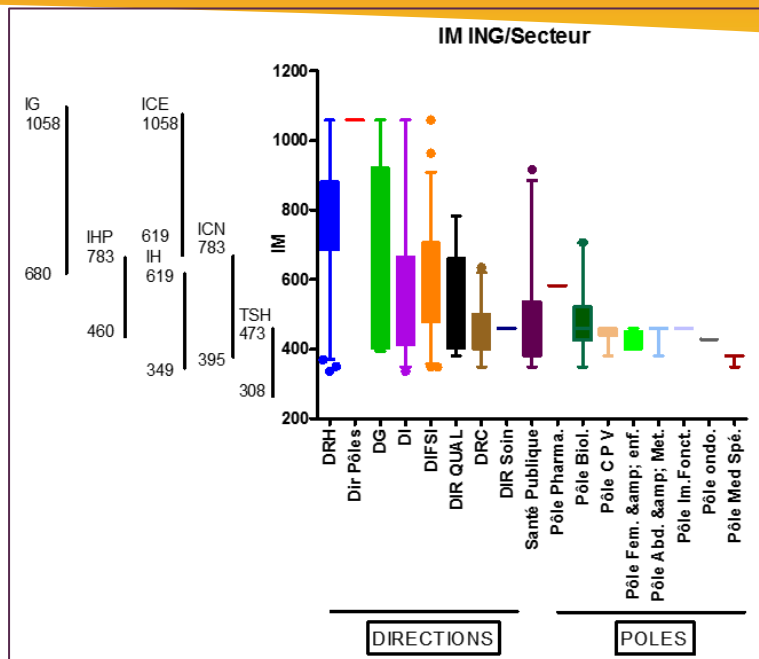
La section rennaise a organisé son Assemblée Générale le 16 janvier 2017 en invitant l'ensemble des docteurs en sciences qui exercent au CHU de Rennes. Après une campagne d'information intense (affichage sur les panneaux syndicaux, contacts personnels, messages électroniques) nous avons eu le plaisir de recevoir une demi-douzaine de nouveaux adhérents potentiels lors de cette AG. Après une rapide présentation du SNSH, de son historique et de ces objectifs, la présidente, le **Dr Fabienne DESMOTS** a présenté la section rennaise et ses actions depuis sa création. L'affiliation à la CFE-CGC a permis au SNSH d'obtenir la liste actualisée des ingénieurs, toujours sans possibilité de discriminer les titulaires de **BAC +5, des docteurs en sciences**. L'enquête que nous avons publiée en **juin 2016** (Flash Info n°30 informant des résultats de l'enquête) portait sur **157 ingénieurs** (dont 17 docteurs en sciences sur 100 réponses) alors que le nombre d'ingénieurs actuel est de 204. L'analyse des données liées à cette nouvelle

liste a été présentée à l'AG et met en évidence une très grande disparité de grade et d'échelon entre les différentes directions ou pôles.

Nous avons ensuite décrits nos prochaines actions auprès de la DRH concernant la participation du SNSH au recensement des métiers et des fiches de poste au sein du CHU, ou la négociation en vue du reclassement des titulaires de doctorat d'université.

Un tour de table a permis aux personnes présentes de décrire leur parcours et leur métier au CHU. Nous avons ainsi pu confirmer que les métiers exercés par les docteurs en sciences, mais aussi leurs conditions de recrutement, de travail, de progression et de salaire étaient très disparates et fonction de la hiérarchie locale (service, pôle...).

Cette AG a permis de faire connaître la section rennaise à de nouveaux scientifiques, conduisant à une nouvelle adhésion au syndicat. Un gros travail reste à mener pour répondre aux revendications multiples exposées ce jour-là et qui légitiment les démarches du syndicat. La section rennaise mettra tout en œuvre pour mobiliser tous les scientifiques, étape indispensable pour réussir à réformer le statut des docteurs en sciences à l'hôpital, mission principale du SNSH.



Le SNSH au Conseil Commun de la Fonction Publique*

***AU SEIN DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE "ÉGALITÉ, MOBILITE ET PARCOURS PROFESSIONNELS"**

La candidature du président du SNSH, Emmanuel FLORENTIN, a été retenue par la CFE-CGC Service Publics afin de siéger en tant que suppléant au niveau de la **Formation Spécialisée « Egalité, Mobilité et Parcours Professionnels » du Conseil Commun de la Fonction Publique**.

Un nouveau front pour pouvoir représenter et porter la voix des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique

Hospitalière. Cette instance intervient pour toute question d'ordre général, tout projet de loi dérogeant ou modifiant le Titre Ier du statut général, tout projet d'ordonnance ou de décret qui ont une incidence sur la situation statutaire des fonctionnaires ou sur les règles générales de recrutement et d'emploi des agents contractuels dès lors que ces textes ont un objet commun à au moins deux des trois fonctions publiques.



Adhérez en quelques clics !



Adhérez en ligne...

...RÈGLEZ VOTRE COTISATION 2017

Renseignez le formulaire d'adhésion en ligne

<http://www.snsn.info/adhesion-en-ligne/>

et réglez votre adhésion via **Paypal**, **Carte**

Bancaire, **Virement Bancaire** ou **chèque**.



Négociations Ministérielles sur le statut des Ingénieurs

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET REMUNERATIONS (PPCR)

Dans le cadre du PPCR, des négociations ministérielles ont actuellement lieu dans le cadre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière pour la revalorisation des Ingénieurs Hospitaliers.

Comme nous le rappelait dernièrement M. Mathias ALBERTONE - *sous-directeur de la Sous-Direction des Ressources Humaines du Système de Santé de la DGOS*. Le décret n°91-868 du 5 septembre 1991 est actuellement discuté par plusieurs syndicats au nombre, desquels le **Syndicat des Managers Publics de Santé SMPS**. Sont en discussions « *une mesure attribuant une **bonification d'ancienneté** de deux ans, au titre de la **préparation du doctorat**, aux membres du corps des ingénieurs qui ont été recrutés par la voie de concours externe sur titre dans le grade d'ingénieur hospitalier ou dans le grade d'ingénieur en chef et qui ont présenté une épreuve adaptée aux titulaires d'un doctorat.* ».

Par ailleurs, la Ministre de la Fonction Publique a adressé aux organisations syndicales un projet de décret visant « à garantir » le déroulement de la carrière des agents sur au moins deux grades.

Pour l'heure, les projets de textes statutaires des ingénieurs hospitaliers présentés au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 9 février ont été rejetés par l'ensemble des organisations syndicales.

Les discussions se poursuivent.

Nous vous tiendront informés de leur avancement et aboutissement.

Grève Nationale FPH

LE SNSH SOUTIENT ET PARTICIPE

Le **SNSH** s'est associé aux côtés d'**Acteurs-Santé** à la **grève nationale du 7 mars** dernier et apporté son soutien aux revendications de l'intersyndicale, comme ici par exemple au CHU de Dijon.



Le SNSH s'affiche...

... NOUVEAUX
STICKERS ET VISUELS
COMMUNICATION



La CADA confirme l'interprétation du SNSH !

INTERPRETATION A GEOMETRIE VARIABLE
DES TEXTES LEGISLATIFS
DRH OU CHUS DÉPENDANTES

Le SNSH a, depuis début novembre, sollicité de la part de quelques CHU des documents administratifs.

Ces derniers font partie, selon la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs**, des documents légalement communicables par les administrations aux personnes en faisant la demande.

Certaines administrations soit ne répondent pas, soit interprètent les mêmes textes de manière totalement différentes.

Un CHU du sud-ouest s'est récemment vu confirmer par la CADA que les documents que nous sollicitons était bel et bien communicables et se sont exécutés en ce sens.

Une avancée pour le SNSH.